



Historique de nos interventions

Suite aux nombreuses interventions du CAPA-L auprès des élus municipaux, provinciaux et fédéraux en 2008, 2009 et 2010, aux audiences publiques tenues par la Ville de Longueuil en 2010 sous l'insistance des citoyens, des recommandations de la santé publique de la Montérégie, à l'expertise de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et tenant compte de l'attitude de l'organisme responsable de la gestion de l'aéroport, DASH-L, et de celle des écoles de pilotage, les citoyens maintiennent une forte pression et continuent de manifester leur mécontentement. Le dossier de la problématique du bruit à l'aéroport de Saint-Hubert deviendra alors judiciairisé.

- **En février 2011**, dans sa décision, la Cour supérieure du Québec reconnaît l'habileté de DASH-L d'établir des règles, des règlements et des directives pour les usagers de l'aéroport.
- Dans la même année, les écoles de pilotage décident d'aller en appel de la décision de la Cour supérieure et obtiennent un statu quo suite à leur demande en injonction et ce, jusqu'à l'audition de la cause au mérite en appel.
- Le CAPA-L multiplie ses interventions durant les mois qui suivent la demande en appel des écoles de pilotage. Il interpelle entre autres les ministres des Transports provincial et fédéral, continue ses interventions auprès des élus lors des séances du conseil de ville de Longueuil, s'adresse à la Direction de santé publique de la Montérégie et à Santé Canada. Il constate alors que les appuis réels ne viennent pas.
- Le CAPA-L décide alors de présenter une requête au Fonds d'aide afin d'obtenir une aide financière dans le but d'entamer des procédures judiciaires visant un recours collectif.
- **En novembre 2011**, le CAPA-L dépose une requête pour l'autorisation d'exercer un recours collectif.
- **En novembre 2011**, la députée néodémocrate de Saint-Bruno – Saint-Hubert, Djaouida Sellah, dépose à la Chambre des communes une pétition signée par 2000 citoyens, recueillie par le CAPA-L, laquelle demande l'interdiction des vols d'entraînement des écoles de pilotage au-dessus des quartiers résidentiels.
- **En Août 2012**, le CAPA-L se présente à l'audition pour l'autorisation du recours collectif à la Cour supérieure du Québec.
- **En novembre 2012**, une audition a lieu à la Cour d'appel dans la cause des écoles de pilotage contre DASH-L concernant le pouvoir d'administrateur de l'aéroport.
- **En mars 2013**, la Cour d'appel rend sa décision. Les écoles sont déboutées. Elles voulaient empêcher DASH-L d'encadrer les posés/ décollés, les heures



d'exploitation de l'aéroport, la plage horaire pour les posés-décollés, ainsi que l'utilisation des pistes.

- De la décision de la Cour d'appel obtenue en mars 2013 jusqu'au règlement du recours collectif en 2015, DASH-L n'entreprend aucune action. Malgré les interventions continues du CAPA-L auprès des différentes instances, les citoyens doivent encore subir le bruit causé par les avions à pistons des écoles de pilotage de l'aéroport jour après jour et ce, tant les vols de jour que les vols de nuit.
- Le mois de **juin 2013** marquera le début des rencontres avec les procureurs des parties poursuivies dans le cadre du recours collectif, soit la Ville de Longueuil, DASH-L, NAV Canada, Transports Canada et les écoles de pilotage.
- **En septembre 2013**, c'est le début des rencontres de conférence de règlement à l'amiable.
- **En juillet 2015**, les parties arrivent finalement à une entente de principe dans le cadre du recours collectif après plus de cinq rencontres en conférence de règlement à l'amiable qui se sont déroulées entre septembre 2013 et avril 2014.
- **En octobre 2015**, c'est l'homologation du jugement. Le CAPA-L réussit enfin à obtenir certains gains tels la pose de silencieux sur plus de 90 pourcent de la flotte des écoles de pilotage poursuivies, un horaire d'été, un horaire pour encadrer les vols de nuit, la mise en place d'un comité du climat sonore, etc.
- **En mai 2017**, malgré le jugement obtenu en 2015, les écoles de pilotage décident de ne pas respecter l'article qui encadre les vols de nuit, prétextant qu'elles n'ont pas à le faire puisque leurs avions ne sont toujours pas équipés de silencieux. Sur notre insistance, DASH-L émet un Notam afin de faire respecter l'horaire prévu dans le jugement de la Cour supérieure. Peu de temps après, Transports Canada retire le Notam.
- Suite au retrait du Notam, le CAPA-L entreprend de nouvelles interventions auprès de DASH-L, de NAV Canada, de Transports Canada, de la Ville de Longueuil et de leurs procureurs. Plus de 63 démarches ont été entreprises soit par téléphone, par lettre, par des interventions au conseil de ville, etc.). Le CAPA-L s'informe aussi auprès de Novalex et de Juripo afin de connaître quels sont leurs droits.
- **En janvier 2018**, le CAPA-L fait une nouvelle requête auprès du Fonds d'aide afin d'obtenir du financement pour entamer une poursuite en outrage au tribunal.
- **En avril 2018**, le CAPA-L présente sa requête en outrage au tribunal à la Cour supérieure du Québec. Il obtient l'autorisation de procéder.
- **En mai 2018**, DASH-L décide de suspendre les réunions du comité du climat sonore, découlant pourtant du jugement de 2015, compte tenu de la poursuite en outrage au tribunal du CAPA-L contre les écoles de pilotage.
- **En juin 2018**, le CAPA-L demande à DASH-L la reprise des réunions du comité du climat sonore.



- **En octobre 2018**, DASH-L reprend les réunions du comité du climat sonore.
- **Le 8 novembre 2018**, le CAPA-L est invité à témoigner devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités en vue de son étude sur l'incidence du bruit des avions près des grands aéroports canadiens. Il y présentera un mémoire de 10 pages.
- **Le 29 novembre 2018**, le CAPA-L est à nouveau invité à témoigner devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, en vue cette fois de son étude sur les écoles de pilotage au Canada. Il y présentera à nouveau son mémoire de 10 pages qui fait état de la problématique du bruit généré par les circuits de posés-décollés des écoles de pilotage au-dessus des quartiers résidentiels à Saint-Hubert/Longueuil et de l'incidence sur la santé des citoyens. Le CAPA-L y présentera plus de 16 recommandations.
- **Le 1^{er} mars 2019**, Le CAPA-L adresse une lettre à monsieur Charles Vaillancourt, président du conseil d'administration de DASH-L, afin de relancer le comité consultatif sur le climat sonore et lui faire part des inquiétudes des citoyens face à l'arrivée de Chrono Aviation à l'aéroport de Saint-Hubert. Chrono Aviation doit débiter des vols de jour et de nuit avec des avions 737-200 très bruyants pour desservir la compagnie minière Baffinland Iron Mines dès le début du mois d'avril 2019. Il prévoit des départs de nuits à 1h45. Les avions 737-200 sont tellement bruyants qu'ils ont interdiction de vols en Europe et ont même été chassés de l'aéroport international de la région de Waterloo à cause des plaintes répétées des citoyens. Monsieur Vaillancourt n'a jamais daigné répondre à cette lettre.
- **Le 19 mars 2019**, Le CAPA-L et plus de 50 de ses membres sont présents à la séance du conseil de ville de Longueuil. Madame Johanne Domingue, présidente et porte-parole du CAPA-L prendra la parole lors de la période de questions réservée aux citoyens afin de dénoncer la décision de DASH-L d'accepter les vols de jour et de nuit qu'effectueront Chrono Aviation dès le 1^{er} avril prochain avec ses Boeings 737-200 à l'aéroport de Saint-Hubert. Elle a précisé aux élus que cette décision avait été prise sans consultation publique, sans recommandation du comité consultatif sur le climat sonore, sans étude d'impacts sur la santé de la population, etc. Elle a fait aussi un résumé des dix dernières années des problèmes reliés à la gestion de l'aéroport de Saint-Hubert et du problème de gestion du bruit. Elle dépose une lettre à la mairesse de Longueuil, Sylvie Parent, ainsi qu'à Nathalie Boisclair, présidente de l'arrondissement de Saint-Hubert et vice-présidente de conseil d'administration de DASH-L, le gestionnaire de l'aéroport. Ces lettres restent sans réponse.
- **Le 16 avril 2019**, Le CAPA-L et plus de 50 membres sont de nouveau présents à la séance du conseil de ville de Longueuil afin de revenir auprès des élus, entre autres, sur les plaintes des citoyens faits à DASH-L. Il est désolant de constater que même l'élue qui devrait défendre les intérêts des citoyens et qui siège sur le



conseil d'administration de DASH-L, soit Nathalie Boisclair, est beaucoup plus préoccupée à défendre rigoureusement ceux de DASH-L.

- **Le 25 avril 2019**, le CAPA-L fait parvenir une lettre à Charles Vaillancourt, le président du conseil d'administration de DASH-L, pour lui signifier que le représentant choisi par le CAPA-L n'a jamais démissionné de ce poste. Cette lettre fera suite à un appel à la candidature de DASH-L pour le poste de représentant des riverains au sein du comité consultatif sur le climat sonore. Le CAPA-L lui rappelle que le comité consultatif sur le climat sonore est le résultat d'une entente multipartite hors cour établie suite au recours collectif du CAPA-L et homologuée par l'Honorable juge Martin Castonguay de la Cour supérieure du Québec. Toutefois, DASH-L annonce publiquement le 10 mai 2019 que son choix s'est arrêté sur celui de David Lobjoie, un amateur de l'aviation. La représentante du CAPA-L est donc expulsée du comité par DASH-L.
- **Le 14 mai 2019**, le CAPA-L et plus de 30 membres sont encore une fois présents à la séance du conseil de ville de Longueuil afin de revenir auprès des élus et dénoncer les injustices qu'ils subissent avec l'arrivée des gros porteurs et l'expulsion de la représentante des riverains au sein du comité consultatif sur le climat sonore. Encore une fois, la mairesse Sylvie Parent les ignore totalement et Nathalie Boisclair, l'élue qui siège sur le conseil d'administration de DASH-L, ne prend parti que pour DASH-L. Nous quittons la salle totalement écœurés.
- **Le 14 août 2019**, le CAPA-L annonce qu'il vient de déposer une requête à la Cour supérieure du Québec afin d'interdire les vols de nuit à l'aéroport de Saint-Hubert. Après avoir multiplié ses interventions au printemps dernier auprès de DASH-L, le gestionnaire de l'aéroport, des élus municipaux, provinciaux et fédéraux, et contacter la Direction de la santé publique de la Montérégie, afin de trouver une solution qui aurait pu permettre d'éviter le présent litige, il se voit contraint de se tourner vers les tribunaux pour faire respecter les droits des citoyens.
- **Le 14 novembre 2019**. Ayant de plus en plus de citoyens des villes avoisinantes qui se plaignent des activités provenant de l'aéroport de Saint-Hubert, le CAPA-L et des citoyens de plusieurs municipalités affectées se présentent à la séance du conseil d'agglomération de Longueuil afin de faire part aux maires de l'importance que prend la problématique de bruit depuis l'arrivée de Chronos Aviation et du fait que la mairesse de Longueuil se déresponsabilise totalement de ce dossier en laissant cartes blanches à DASH-L. Lors de la période de questions, les citoyens qui prennent la parole concernant le dossier de l'aéroport sont entièrement bâillonnés par le président du conseil d'agglomération Éric Beaulieu. La mairesse de Longueuil, Sylvie Parent, endosse l'attitude méprisante du président par son silence. Plusieurs plaintes seront déposées par la suite à la Commission municipale du Québec afin de dénoncer le comportement d'Éric Beaulieu.
<https://www.youtube.com/watch?v=aGc9SaLfNhQ>



- **Le 18 novembre 2019**, le CAPA-L fait parvenir une lettre à tous les maires, afin de leur communiquer l'information qu'il n'a pas pu transmettre suite au bâillonnement du président lors de la séance du conseil de l'agglomération de Longueuil du 14 novembre dernier.
- **Décembre 2019**. Le CAPA-L se présente à une audience à la Cour supérieure du Québec suite à la demande d'injonction contre les vols de nuit déposée le 14 août dernier. Nos procureurs font une demande d'amendement afin de forcer DASH-L à proposer à Transports Canada des restrictions sur les heures d'utilisation.
- **Le 23 janvier 2020**, le CAPA-L et plusieurs de ses membres retournent à la séance du conseil de l'agglomération de Longueuil afin de questionner les maires sur le schéma d'aménagement dans lequel plusieurs points touchent l'aéroport de Saint-Hubert.
<http://www.fm1033.ca/le-capal-maintient-le-cap-sur-la- nuisance-sonore-a-laeroport-saint-hubert/>
- **Le 22 mai 2020**, suite à la publication d'appel à la candidature au poste du représentant des citoyens riverains sur le comité consultatif sur le climat sonore, le CAPA-L fait parvenir une lettre à DASH-L pour lui rappeler que le choix du représentant des citoyens lui revient de droit. Rappelons ici que ce comité découle d'un jugement obtenu en 2015 suite à notre recours collectif (voir paragraphe plus haut *Octobre 2015*). DASH-L ne tient pas compte de cette lettre et arrête son choix sur un citoyen qui pourra davantage lui servir de porte-parole pour légitimer ses décisions, plutôt qu'un citoyen qui défendra les intérêts des citoyens impactés.
- **En août 2020**, le CAPA-L se dote de deux sonomètres et d'un calibre afin de pouvoir prendre des mesures de bruit qui lui serviront à appuyer ses interventions. Cet achat a été rendu possible à la suite d'une levée de fonds auprès des membres.
- **Le 21 octobre 2020**, le CAPA-L devait se présenter de nouveau à la Cour supérieure concernant la requête en injonction contre les vols de nuit déposée en août 2019, mais cette date a été reportée.
- **Le 30 octobre 2020**, le CAPA-L dénonce publiquement le bruit généré par les Boeing 737-200 de Chrono Aviation surtout la nuit suite aux mesures prises avec les nouveaux sonomètres. Ces Boeing atteignent plus de 107,8 dBA en bout de piste et plus de 94,8 dBA lorsqu'ils atteignent les premiers quartiers résidentiels de St-Hubert. [Aéroport de Saint-Hubert: encore du tapage entourant le bruit des Boeing 737-200 - Le Courrier du Sud](#)
- **Le 14 janvier 2021**, suite à l'audition tenue le 21 décembre 2020, le Juge Martin Castonguay rend son jugement dans la cause de l'injonction contre les vols de nuit. C'est un jugement qui est totalement défavorable et dévastateur pour les citoyens dont les nuits sont perturbées par les Boeing 737-200 extrêmement bruyants de Chrono Aviation. [Le Courrier du Sud | Aéroport de Saint-Hubert: la demande en injonction du CAPA-L est rejetée](#)



- **En avril 2021**, DASH-L annonce son ambitieux plan de développement de l'aéroport, un plan qui pourrait attirer plus d'un million de passagers par année. Les citoyens sont inquiets et se tournent vers les députés du Bloc québécois pour exiger qu'une consultation publique soit tenue. [Le Courrier du Sud | Développement de l'Aéroport de Saint-Hubert: des députés bloquistes réclament une consultation](#)
- **Le 15 juin 2021**, le CAPA-L tient virtuellement son assemblée générale pour les années 2020 et 2021. La majorité des administrateurs en poste depuis longue date ne se représentent pas pour un nouveau mandat, laissant ainsi la place à un tout nouveau conseil d'administration de six administrateurs, dont cinq nouveaux. Leur priorité pour les prochains mois sera de faire pression sur les candidats en vue des élections fédérales et municipales.
- **À l'automne 2021**, le CAPA-L tient donc sa promesse faite à ses membres lors de son assemblée générale annuelle tenue le 15 juin et multiplie les rencontres avec les candidats dans le cadre des élections municipales et provinciales. Le comité réussit à obtenir plusieurs engagements des candidats, dont la confirmation de la tenue d'une consultation publique et la négociation d'un couvre-feu.
- **Le 25 mai 2022**, le président du CAPA-L, Mathieu Péladeau, présente le mémoire du comité devant les quatre commissaires de la consultation publique sur le développement de l'aéroport de Saint-Hubert organisée par le député du Bloc québécois de Longueuil-Saint-Hubert, Denis Trudel, auquel s'allie la mairesse de Longueuil, Catherine Fournier. Selon Denis Trudel, « *Au terme de 4 journées d'audience et de participation citoyenne, nous avons reçu plus de 153 opinions écrites via le site de la consultation, 38 mémoires dont 30 présentés aux audiences publiques et l'opinion de 112 personnes réunies aux ateliers citoyens. De plus, j'ai aussi commandé un sondage d'opinion avec plus de 1012 répondants qui a été effectué pendant la semaine des audiences publiques.* » **Denis Trudel demande à Transport Canada d'émettre un moratoire sur le développement de l'aéroport de Saint-Hubert.** Pour plus d'information sur la consultation publique : [Consultation publique aéroport de Saint-Hubert | Denis Trudel | Ville de Longueuil | Consultation publique aéroport de Saint-Hubert](#)
- **Le 20 septembre 2022**, sur l'invitation de l'Office de participation publique de Longueuil (OPPL) sur le développement de l'aéroport, et dans le cadre de la soirée des présentations des parties prenantes, le CAPA-L fait une présentation qui affiche ses positions. Faisant suite au rapport de l'OPPL rendu public en début novembre, la mairesse de Longueuil, Catherine Fournier, déclare être « **fortement défavorable** » à l'**accueil de vols internationaux**. Elle veut plutôt faire de ce territoire un pôle en aéronautique d'envergure internationale pour faire de la recherche et du développement de technologies moins polluantes.

Rapport de l'OPPL : [OPPL Rapport Aeroport 20221101.pdf](#)

[Dossier documentaire | Office de participation publique de Longueuil \(oppl.quebec\)](#)

Devoir : [Longueuil s'oppose aux vols internationaux à Saint-Hubert \(msn.com\)](#)